



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Responsabilité de la presse régionale

24 heures est depuis une génération le seul titre d'informations prétendant s'adresser à l'ensemble du Canton.

La situation n'est guère meilleure en Suisse romande, et chaque Canton se retrouve avec un unique quotidien: *Le Nouvelliste* en Valais, *ArInfo* – né de la fusion de *L'Express* et de *L'Impartial* – à Neuchâtel, *La Liberté* à Fribourg, le *Quotidien jurassien* dans le Canton éponyme, le disputant sous doute un peu au *Journal du Jura*, implanté côté bernois.

Le Temps développe une perspective lémanico-romande. *Le Courrier* se concentre sur Genève et sur les lieux que lui désignera son militantisme d'extrême-gauche. *L'Agefi*, traitant principalement de politique fédérale et d'actualité économique, est malheureusement devenu bihebdomadaire.

Les derniers-nés *Blick* en français et *Watson* sont uniquement présents sur internet. Seuls les intéressent les gros sujets de politique cantonale, à même d'attirer l'internaute sur les réseaux. Mais la politique vaudoise ne s'arrête pas à l'irruption de militants propalestiniens durant un discours de M. Borloz.

Les récentes difficultés de *24 heures*, la réorganisation qui s'est ensuivie, ont révélé la fragilité de cet équilibre. Sa proximité grandissante avec la *Tribune de Genève* fait craindre une fusion de fait. Malgré les critiques qu'on peut lui adresser – et ces colonnes n'y ont jamais manqué – sa disparition serait un drame pour le Canton. Dans *24 heures*, le Giron du Nord confirme son ampleur cantonale, comme les projets du Musée des Ormonts. Sans même évoquer le rôle social de la «page froide».

24 heures est surtout la seule publication vaudoise à couvrir régulièrement, chaque jour, la politique vaudoise ou les sujets de politique communale les plus importants. Bien que cette rubrique, moins dotée que par le passé, semble avoir tenu dans les dernières turbulences, le confinement de la politique vaudoise dans les mains d'une poignée de journalistes porte inmanquablement atteinte à la diversité de sa couverture.

Mais notre paysage médiatique ne se limite pas à *24 heures*. La variété de la presse régionale est encore impressionnante. Le groupement d'éditeurs

«Vaud Presse» réunit 14 titres pour un total de 54'000 abonnés, sans compter leurs régulières éditions tous-ménages. Leur énumération s'impose: *La Broye*, *l'Echo du Gros-de-Vaud*, *le Journal de Sainte-Croix*, *le Journal de Vallorbe*, *L'Omnibus*, *La Région-Nord vaudois*, *le Journal d'Ouchy*, *Lausanne Cités*, *le Courrier Lavaux-Oron-Jorat*, *le Journal de Cossonay*, *le Journal de Morges*, *La Côte*, *Riviera-Chablais*, et enfin *la Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*.

Institutionnellement, ces journaux se focalisent sur l'actualité des communes composant leur bassin. Ils s'intéressent aux résultats sportifs des équipes locales et relatent les initiatives culturelles du lieu. Ils annoncent les rois du tir et les nouveaux syndics. La politique cantonale les intéresse éventuellement lorsqu'elle concerne leur région ou leurs députés, voire lors des veilles de votations. Ils n'ont pas vraiment de couleur politique.

Les craintes récurrentes de restructuration qui planent sur *24 heures*, mais surtout la croissance continue de la population vaudoise, leur donnent une nouvelle responsabilité. Sans compter que toutes les familles ne

peuvent se permettre un abonnement à plusieurs titres. Comme les journaux cantonaux traitent de politique fédérale, il appartient aux journaux régionaux d'augmenter, tout en la systématisant, leur couverture de la politique vaudoise.

Diverses formes sont imaginables. On pense à l'envoi régulier d'un journaliste, pigiste ou correspondant selon les moyens, au Château ou au Parlement, ou encore au développement de partenariats avec les titres voisins, voire avec *24 heures* ou *La Liberté*, dans la Broye. Cela semble déjà se faire pour le *Journal de Morges*. M. Jotterand, son rédacteur en chef, dirige également le bureau local de la *Feuille*.

La production d'un journal – nous le savons depuis 1931 – demande un effort constant de discipline et de curiosité. Par son existence, il contribue à structurer une région. Il participe au maintien et à la transmission d'une réalité communautaire. Support de la liberté d'expression, il permet, moyennant d'accepter la controverse, la rencontre consciente entre un peuple et les vérités qu'il recèle.

Félicien Monnier

Individu responsable ou consommateur?

Il y a quelque temps, une campagne d'affichage a été lancée à travers la Suisse, dénonçant l'Etat-nounou et ses interdictions trop intrusives ou moralisantes. Les affiches présentent à chaque fois une personne, lolette en bouche, tenue par une main sortant du cadre, et deux phrases: «Bientôt, les voitures en ville interdites? Stop aux restrictions inutiles de l'Etat.» – des variantes existent pour les bonbons, les affiches publicitaires et les steaks.¹

Si l'on peut éprouver une certaine sympathie pour le combat affiché et partager certaines demandes spécifiques, il n'est pas inutile de s'arrêter sur le modèle qui se dégage en creux de cette campagne.

Car cette dernière peut bien vouloir défendre les citoyens responsables, elle ne les illustre pas tant. Une des déclarations mises en avant sur le site mentionne la possibilité pour les citoyens de modifier la Constitution, mais la campagne nous propose avant tout de nous décider individuellement et non en tant que communauté ou membre de cette dernière. Les réclamations ne concernent pas non plus la force des droits politiques des citoyens, mais simplement les droits individuels des consommateurs.

En effet, la campagne se concentre sur les désirs individuels, tous orien-

tés vers la consommation, matérielle et mercantile. Les personnages des affiches veulent acheter ce qu'ils veulent et avoir de la publicité pour savoir ce qu'ils veulent acheter, car fondamentalement ils ne représentent que des consommateurs. D'ailleurs, s'ils critiquent les prescriptions officielles, les prescriptions marchandes et publicitaires semblent moins les déranger.

Citons aussi ce passage: «Les affiches publicitaires, les feux d'artifice, les cervelas, les cloches de vache et d'église font partie de notre société [...]», étrange mélange de quelques éléments culturels à la limite du caricatural, où la pub est hissée au niveau des références religieuses.

Quant à la défense des adultes responsables, elle se fait avec peu ou prou le slogan «je ne veux pas de nounou, je veux des bonbons» – la frontière avec l'enfant capricieux est fine.

Enfin, une question plus profonde se pose, qui est de savoir si l'individu consommateur – car on parle plus de cela que d'un citoyen responsable – est réellement le plus à même de se passer d'une intervention trop tatillonne de l'Etat.

Benjamin Ansermet

¹ Toutes les citations proviennent du site: <https://pas-un-bebe.ch/>

Dans le courrier de la Présidente

La Région – Nord vaudois du 22 mai a demandé à Mme Christelle Luisier son opinion sur deux propositions que la Ligue vaudoise a formulées dans le cadre de la consultation sur la loi sur les communes. Nous avons suggéré de revenir aux 19 districts que le Canton connaissait avant 2003, ainsi que d'introduire un droit de référendum en faveur des communes vaudoises.

Mme Luisier les a toutes deux rejetées. Nous nous y attendions. Mais elle l'a fait en affirmant que ces propositions ne lui seraient pas re-

montées. Nous ignorons qui trie son courrier, mais savons que nos propositions figuraient en conclusion de notre lettre adressée le 28 mars 2025 au Service des communes avec le formulaire de consultation. On le trouvera sur notre site internet.

Les radicaux ont fini par nous habituer à ce genre de vannes tentant de minimiser notre action. Elles sont généralement symptomatiques: nous avons mis le doigt là où ça fait mal.

Fé. M.

Inondations aux mosaïques d'Orbe

Le week-end des 3 et 4 mai 2025 se tenaient sur le site des mosaïques romaines d'Orbe-Boscéaz les *Journées vaudoises d'archéologie*. Elles donnent aux différents acteurs de l'archéologie actifs dans le Canton l'occasion de présenter leurs activités (Unil, musées, archéologues professionnels etc.).

A la fin de la journée dimanche, un violent orage s'est abattu sur le site de Boscéaz. Le pavillon d'accueil a subi des fuites d'eau continues. Une mosaïque a été inondée et une seconde a de peu manqué de l'être. Seule une

intervention des pompiers d'Orbe a permis de sauver ces vestiges uniques.

Si un important public n'avait pas été, par hasard, présent pour intervenir puis alerter les secours, les dégâts auraient été colossaux et irréversibles.

Cela fait depuis les années 1990 qu'un projet de revalorisation se fait attendre. La catastrophe évitée de justesse nous rappelle que sa mise en œuvre est urgentissime. Par sa lenteur, le Conseil d'Etat est en train d'engager sa responsabilité.

Fé. M.

La politique médiatique vue par M. Supino

M. Pietro Supino, président de TX Group, holding qui coiffe notamment Tamedia, soit une vingtaine de titres dont *24 heures*, a livré un grand article intitulé *Plaidoyer pour une politique médiatique éclairée*. Il n'est pas fréquent qu'un grand patron prenne lui-même la plume pour intervenir dans le débat public. Sa prise de position retient l'attention d'autant plus qu'il est à la tête d'une des principales entreprises d'édition journalistique de notre pays.

M. Supino commence par décrire un monde des médias en complète mutation depuis l'émergence d'internet et l'apparition des réseaux sociaux. *Il est aujourd'hui possible de créer des sites web, des applications, des newsletters, des blogs et des posts avec un minimum d'effort. L'audio et les images animées peuvent être produits pour une fraction des coûts de naguère.* Les progrès de l'intelligence artificielle accélèrent le mouvement. Des groupes internationaux renforcent leur domination. Parallèlement, l'offre des médias de service public s'est considérablement renforcée, avec la multiplication des chaînes de radio, de télévision et d'autres procédés numériques, ce qui ne va pas sans poser des problèmes de distorsion de concurrence envers les médias privés.

Or ceux-ci jouent un rôle important dans la vie politique et sociale. Ils mettent à disposition du public une plateforme d'information indépendante

à partir de laquelle les citoyens peuvent forger leur opinion. Ils exercent une fonction d'observation, de contrôle et de critique des institutions. Et cela dans le respect des règles du métier, qui garantissent leur crédibilité. Il est donc dans l'intérêt public de les maintenir.

Pour cela, l'aide indirecte à la presse par l'allègement des tarifs postaux est une nécessité vitale. D'autres procédés indirects sont justifiés, comme le subventionnement de l'agence de presse suisse Keystone-ATS et des écoles de journalisme. On peut envisager aussi, comme l'essai en est fait dans certains Cantons, de financer un abonnement à choix en faveur des jeunes adultes. L'aide indirecte a l'avantage d'exclure toute forme d'influence sur le contenu des journaux et de ne pas fausser la concurrence.

Car M. Supino tient comme à la prunelle de ses yeux à l'indépendance de la presse. Si personne ne la remet en cause frontalement, *la désinvolture avec laquelle certains acteurs du monde politique et éditeurs prônent un soutien direct de l'Etat aux médias est inquiétante. Car l'argent public ne peut pas être attribué sans critères. Dans le cas des médias, il devrait s'agir de critères liés au contenu.*

On ne doit pas attendre des éditeurs de journaux qu'ils financent leurs publications à fonds perdus, même si la diversification de leur entreprise leur procure d'autres ressources. Car toute activité entrepreneuriale doit pouvoir s'autofi-

naner à long terme, quitte à se réinventer pour s'adapter au changement de la société. Mais il faut les protéger contre les distorsions de concurrence.

Et là, on en vient au rôle de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), dont le large financement public permet l'expansion. *Il n'est pas acceptable que la SSR diffuse ses contenus sur [des] plateformes internationales (Google, YouTube, Facebook, Instagram, TikTok), y dépense des sommes considérables pour leur promotion et contribue ainsi à la fuite de la publicité hors de Suisse. Si la SSR n'est pas prête à s'autolimiter, il faut soit imposer sa limitation, soit réduire ses moyens. Ses moyens? Grâce à la croissance démographique et à la baisse des coûts de production, le mandat de la SSR, dicté par la Constitution fédérale, pourrait sans difficulté être accompli avec 200 francs de redevance par ménage. Si l'on ajoute 200 millions de francs de recettes commerciales annuelles, le budget serait plus important que le chiffre d'affaires de CH Media (Groupes NZZ et Aargauer Zeitung, avec nombre de journaux et de radios ou TV locales) et Tamedia réunis.* Pour se limiter, la SSR devrait se concentrer sur l'audiovisuel et laisser le texte aux éditeurs privés. Elle devrait aussi viser à la complémentarité avec l'offre de ceux-ci, ce qu'elle refuse pour l'instant.

Deux dernières propositions retiennent l'attention: ne pas multiplier les interdictions de publicité alors que

celle-ci tend à passer par l'étranger et étendre le droit d'auteur aux droits voisins des éditeurs pour que les plateformes internationales ne puissent plus reprendre les articles des journaux régionaux et intercantonaux sans les payer.

Le tableau que brosse M. Supino est sans doute fidèle à la réalité et les propositions qu'il formule nous semblent pour l'essentiel fondées et mesurées, de même que son refus des aides publiques directes. Bien sûr, le patron de Tamedia plaide pour sa paroisse et son éloge du journalisme commercial indépendant appelle de fortes réserves. Car il a été montré que la rédaction de nos journaux penche sensiblement à gauche. Leur souci de véracité est généralement bon dans l'exposé des faits, moins dans le grossissement de certains d'entre eux ou dans l'omission de ceux qui leur déplaisent; et les commentaires sont souvent inspirés de l'esprit égalitariste, voire «woke», de notre temps. Mais face au déferlement de messages de tout acabit sur les tablettes, informations ou désinformation, séduction d'influenceuses, mensonges de politiciens, complots, sottises en tous genres, face à ce brouhaha électronique qui tend à égayer ou assourdir les esprits, les médias traditionnels, selon leurs règles professionnelles, offrent un socle d'informations qui continue à faire référence. Il faut s'efforcer de les préserver.

Jean-François Cavin

La commune: cheville ou pierre d'angle?

Il arrive parfois qu'un mot, lancé sans malice, trahisse un déséquilibre plus profond. Ainsi en est-il de l'expression utilisée récemment par Madame Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, qualifiant les communes de «chevilles ouvrières du canton». L'image, qui se veut flatteuse, appelle pourtant à la réflexion, et même à la contradiction. Sous son apparente neutralité technocratique, elle en dit long sur le rapport de force institutionnel qui s'installe, insidieusement, entre le centre et la périphérie.

Il y a dans cette formule une saveur de langage administratif, de logistique appliquée à l'humain. On devine un monde où le politique se réduit à une mécanique huilée, où les communes deviennent les engrenages discrets d'un moteur conçu ailleurs. Pourtant, quiconque a vécu, ne serait-ce qu'un mandat, dans une municipalité, sait que cette image est fautive. La commune n'est pas une cheville. Elle est une demeure. Elle est ce lieu premier où s'exerce la responsabilité, où se noue le lien entre la loi et la vie, où le citoyen n'est pas un numéro mais un visage.

Ce n'est pas le Canton qui «fait participer» les communes à ses desseins.

La commune est le lieu originel de l'engagement communautaire, c'est elle qui est le lieu de contact habituel entre le citoyen et l'autorité publique. Là où certains veulent bâtir une tour, les Suisses ont planté des racines.

Ceux qui ont médité les écrits d'Albert de Mun ou de René de La Tour du Pin savent que la politique véritable commence là où l'homme est enraciné. Pour eux, la commune n'était pas une structure parmi d'autres, mais une forme organique, le lieu où la justice sociale devient visible, où la charité prend corps dans les actes. La reconstruction sociale commence non dans des cénacles administratifs obscurs, mais dans les foyers, les paroisses, les communes.

Appeler une commune une «cheville», c'est oublier qu'elle est d'abord une école de liberté. Une école rude parfois, mais authentique. Ce n'est pas un hasard si les institutions les plus solides sont celles qui ont pris racine dans des communes vivantes, non celles pilotées par des plans quinquennaux ou des tableaux Excel.

Le glissement auquel nous assistons est peut-être moins accidentel qu'il n'y paraît. Le vocabulaire dit ce que la

structure prépare. Il y a, dans cette réduction de la commune à un rôle fonctionnel, la marque d'une mutation silencieuse: la substitution progressive de la gouvernance à la politique. Là où l'on devrait parler de bien commun, on parle de coordination. Là où l'on attendrait des choix éthiques, on propose des synergies. Le citoyen devient un usager; l'élu, un opérateur et la commune, un relais logistique.

Ce glissement est dangereux. Il sape la confiance. Il transforme des maires en gestionnaires. Il éloigne le peuple de la chose publique. Il introduit, dans l'âme même du Pays de Vaud, une tentation de centralisme feutré, où la décision monte et la charge descend.

A l'heure où j'écris ces lignes, je regarde le clocher d'Henniez. Il ne sonne pas seulement les heures. Il rappelle une mémoire: celle d'un pays qui se bâtit du bas vers le haut, d'hommes et de femmes qui prennent soin de leurs voisins avant de gérer des flux. Dans nos villages, nous ne voulons pas être des appendices, mais des acteurs. Nous n'acceptons pas d'être des chevilles dans une machine, mais des pierres d'un édifice. Et si l'on veut que le Canton tienne debout, encore faut-

il qu'il repose sur ces pierres avec respect.

A la vérité, le mot de Madame Luisier n'est pas qu'un mot. Il est le signe d'un renversement. Et il nous appartient de le contester, non par orgueil, mais par fidélité à ce que nous sommes. La commune n'est pas l'auxiliaire de l'Etat: elle a sa propre légitimité. Son autonomie est une condition de la liberté.

A ceux qui nous gouvernent, nous demandons moins de planification et plus de considération, moins de pilotage et plus d'écoute, moins d'images et plus d'institutions. La liberté ne se décrète pas. Elle se vit. Et elle commence, non à Lausanne, mais sur le seuil d'une maison communale, là où l'homme s'engage au nom des siens.

Yannick Escher,
syndic d'Henniez

Droit de vote des étrangers

A l'heure où nous mettons sous presse, le Grand Conseil doit voter l'entrée en matière sur l'initiative du mouvement *Agissons!* pour un droit de vote des étrangers au niveau communal. Le Conseil d'Etat recommande le rejet de l'initiative en y opposant un contre-projet abaissant de 10 à 5 ans la durée de résidence exigée pour voter au niveau communal.

Nous nous opposons autant à l'initiative qu'au contre-projet. Le droit de vote doit consacrer l'aboutissement d'un processus d'assimilation. Il n'est pas un moyen d'assurer l'intégration.

Réd.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise RoCHAT / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

« On persuade au lieu de contraindre. Autrement dit, on viole la liberté intérieure de l'enfant, que le système des punitions respectait jusqu'ici. Au lieu d'user d'autorité, on fait «prendre conscience» à la petite victime, on lui «ouvre les yeux», c'est-à-dire qu'on l'empoisonne idéologiquement. Le cancre, la forte tête, ne sont plus des sales gosses à qui l'on fiche des claques, mais de petits malades, sur lesquels on se penche, que l'on soigne – et même que l'on guérit ! Autrement dit, on ne les lâche plus avant d'en avoir fait des esclaves, des courtisans, de la graine de bureaucrate, des larbins consentants, heureux de l'être, qui disent merci et qui en redemandent.

Pierre Gripari, *Reflets et réflexes*, L'Age d'Homme

Il n'y a de médecine que générale

La fonction du médecin généraliste est souvent réduite à celle d'un chef de gare de triage qui aiguille le patient vers les bons spécialistes, compile les résultats des examens et en déduit les soins à donner. Cette fonction de triage et de synthèse existe, elle est capitale, mais la médecine générale est beaucoup plus que ça, comme le montre, exemples à l'appui, l'essai *Des Regards et des Maux*¹ que vient de publier le docteur François Pilet, fraîchement retraité de 43 ans de pratique dans la commune de Vouvry. En trois mois, plus de 3200 exemplaires ont été vendus.

L'être humain forme un tout relativement cohérent. Chaque affection du corps se reporte peu ou prou sur l'âme, et inversement. Tout vrai médecin, spécialisé ou non, traite donc, en même temps que la maladie, la personne qui en souffre. C'est particulièrement le cas du généraliste, qui suit son patient durant des années, on pourrait dire sur abonnement, et pour les maladies les plus diverses.

À la longue, la relation médicale qu'entretient le patient avec son généraliste peut déboucher sur une grande confiance, parfois sur une vraie amitié. La médecine générale est une médecine «durable».

L'être humain étant communautaire, le «chemin de vie» du patient est éclairé par ses relations familiales, ses parents, son conjoint, ses enfants, parfois même, en arrière-fond, par les générations précédentes. La relation médicale prolongée intègre progressivement tout un lot

de confidences et de confessions. Cette maïeutique exige de la perspicacité et de la prudence. À cette profondeur, on risque à tout moment des dégâts collatéraux irréparables. Entre négligence et intrusion, le praticien doit godailler serré. La médecine générale est une médecine à haut risque.

On attend de notre médecin qu'il ne se contente pas de signer des ordonnances, mais qu'il nous informe en vérité, qu'il nous rassure aussi, s'il y a lieu. On attend qu'il établisse la communication, laquelle ne passe pas uniquement par la parole. C'est une attitude générale de disponibilité, qui se manifeste tout au long de la consultation, à l'exclusion consciente et organisée de tout pianotage numérique parasite. François Pilet accorde une grande importance au premier regard, où tout se concentre, à l'écoute patiente et attentive du patient et jusqu'à la prise de congé sur le seuil, parfois la dernière occasion pour le patient d'exhumer un élément psychologique déterminant.

La première partie du livre s'intitule «Une présence face-à-face» et la seconde «Une présence côte-à-côte». Parfois il s'impose de rire et de faire rire, parfois aussi de s'asseoir à côté du patient, de poser une main sur son épaule, de le prendre dans ses bras pour le décharger brièvement des souffrances intérieures que révèle sa maladie.

Pour François Pilet, le soin n'est pas que médical au sens strict : jouer les mé-

diateurs entre les membres d'une famille peut aussi être un acte thérapeutique; défendre son patient contre une assurance pour qui l'assuré est d'abord un suspect; écrire une lettre bien sentie à tel conseiller d'Etat qui a couvert le renvoi d'une famille de migrants avec un bébé intransportable; accompagner un patient à son lieu de travail pour trouver avec son chef un *modus vivendi* qui lui permette de continuer à travailler malgré ses soucis de santé; empêcher qu'un autre ne soit placé dans un EMS contre la volonté de sa femme, parfaitement capable de s'en occuper, en l'interceptant juste avant son entrée et en le ramenant en voiture à la maison. La médecine générale est une médecine de combat.

Les prodigieux progrès des techniques médicales induisent une «médecine maximaliste», qui entraîne une surmédicalisation, un accroissement du contrôle social, l'apparition de nouvelles maladies, la financiarisation de la médecine, sans parler d'un aveuglement aux limites et aux impuissances de cette dernière, autant de déviations technocratiques contraires à l'esprit artisanal de la médecine générale telle que la pratique François Pilet. Elles entraînent aussi un recours presque forcé – en même temps qu'une soumission confortable – du praticien à ces outils si puissants, si rapides, si omniscients.

Ce livre est un essai, mais c'est aussi une galerie de portraits amicaux et sub-

tils, où l'on peut voir que les individus les plus simples fonctionnent selon des mécanismes infiniment complexes et fragiles. François Pilet fait défiler des dizaines de patients vieux et jeunes, des familles unies, d'autres qui dysfonctionnent, des sportifs, des handicapés, des contes de fées et des récits d'horreurs. Tous appellent sa compassion attentive et savante.

L'ouvrage est encore, *no lens volens*, une autobiographie qui se donne par bribes et dont une postface de Jacques Poget souligne et prolonge la cohérence.

Mais voilà, le docteur Pilet a pris sa retraite. Le sentiment d'abandon de la population est à la hauteur des liens d'amitiés et de reconnaissance qu'ils ont noués au cours des ans et des consultations. Est-ce un nouveau «désert médical», comme en voit tant en Europe? Pas tout à fait: il existe dorénavant, initiée par le docteur Pilet, une Maison de la Santé du Haut-Lac, sorte de permanence généraliste regroupant des indépendants, palliant, au moins partiellement, le manque endémique de généralistes.

Nous refermons le livre avec le sentiment de connaître un médecin, sa pratique et ses réflexions, mais aussi, pour une part, Vouvry et la société vouvryenne. La médecine générale est une médecine enracinée.

Olivier Delacrétaz

¹ François Pilet, *Des Regards et des Maux*, postface de Jacques Poget, Editions Favre, 2025.

La clause de sauvegarde

Le 14 mai dernier, le conseiller fédéral Beat Jans a tenu une conférence de presse sur la clause de sauvegarde négociée dans l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), partie du paquet avec l'Union européenne (UE). Cette clause de sauvegarde doit permettre à la Suisse de restreindre temporairement la libre circulation des personnes si l'immigration en provenance de l'UE entraîne des difficultés sérieuses d'ordre économique ou social. Le communiqué de presse du Conseil fédéral ne détaillant pas les critères d'activation de cette soupape de sécurité, il est nécessaire de se fonder sur les recensions de la conférence par les médias.

Des critères de déclenchement...

Le Conseil fédéral entend fixer dans la loi des critères d'activation qui seraient «l'immigration, le marché du travail, la sécurité sociale, le logement et les transports»¹. Ensuite, des seuils seraient fixés par ordonnance par le seul gouvernement quant à l'immigration nette en provenance de l'UE, le nombre de frontaliers, la hausse du chômage ou le taux de recours à l'aide sociale.

Selon *Le Temps*², les seuils fixés, comme base de travail, seraient:

- Chômage: augmentation de 30 % sur l'ensemble du territoire par rapport à l'année précédente.
- Immigration nette en provenance de l'UE: augmentation de 0,74 %.
- Frontaliers: augmentation de 0,34 %.
- Aide sociale: augmentation du taux de 12 %.

Lorsque l'un de ces seuils serait dépassé pour toute la Suisse, «le Conseil fédéral est tenu d'examiner s'il y a lieu d'activer la clause de sauvegarde». Par ailleurs, chaque Canton pourrait solliciter du gouvernement fédéral l'activation de cette clause s'il est confronté à des difficultés sérieuses. «Dans ce cas, le Conseil fédéral peut aussi envisager des mesures de protection régionales.»

Les mesures envisagées une fois la clause de sauvegarde activées seraient des contingents, la priorité sur le marché du travail aux personnes vivant en Suisse, la restriction du droit de séjour des Européens en cas de chômage ou pour la recherche d'un emploi.

...qui sont inapplicables

La communication fédérale est rassurante: elle reconnaît que l'immigration, si elle est excessive, est en elle-même un facteur de désordre social. Elle fixe des critères précis pour décider s'il faut mettre en œuvre des mesures concrètes. On entrouvre même la porte pour qu'un Canton puisse demander une application particulière de la libre circulation sur son territoire.

Malheureusement, ces promesses ne résistent pas à une analyse politique et juridique des accords avec l'UE.

Premièrement, Vincenzo Mascioli, secrétaire d'Etat aux migrations, reconnaît d'emblée que si ces barèmes avaient été appliqués ces dernières années, le Conseil fédéral aurait dû examiner l'activation de la clause de sauvegarde à pas moins de huit reprises depuis 2002. Cela aurait été le cas en 2002, 2003, 2008, 2009,

2011, 2013, 2020 et 2022. La hausse du chômage aurait déclenché le processus à quatre reprises durant cette période.

Si notre gouvernement fédéral estime ces critères pertinents, il doit alors constater que la libre circulation des personnes est déjà excessive et donc négocier avec l'UE, non une clause de sauvegarde, mais une limitation permanente de la libre circulation des personnes. Sinon, les seuils annoncés ne visent qu'à donner une impression de maîtrise et l'exécutif n'a pas l'intention de mettre en œuvre la clause après avoir «examiné» son activation.

Sur le plan juridique, ces déclarations n'ont qu'un usage interne. On parle en effet de transposition des principes de l'ALCP nouveau dans le droit interne helvétique. L'UE n'est nullement liée. Pour lier les parties, il eût fallu intégrer ces critères dans l'accord lui-même. Comme la Commission européenne a toujours insisté sur le caractère restrictif et exceptionnel de la clause de sauvegarde, on peut douter que c'eût été possible. Surtout, l'UE ne peut pas admettre que l'importance de l'immigration des Etats européens vers la Suisse puisse constituer, en tant que tel, un facteur de «difficultés sérieuses» alors que l'intensification des échanges intra-européens constitue un pilier de sa fondation et de son développement.

Un mécanisme complexe

Par ailleurs, malgré la rhétorique utilisée par le Conseil fédéral, il n'appartient pas à la Suisse de décider de déclencher la clause de sauvegarde et de fixer les

éventuelles mesures en découlant. Le gouvernement doit d'abord solliciter le Comité mixte Suisse-UE pour l'autoriser à prendre les dispositions de protection proposées. Mais même avec son accord, le traité négocié autorise l'UE à répondre par des «mesures de rééquilibrage proportionnées au but visé» dans le domaine de la libre circulation des personnes.

Si l'UE ne donne pas son accord, avec ou sans mesures de rétorsion, la Suisse peut saisir le Tribunal arbitral. Si ce dernier donne raison à la Suisse, les mesures temporaires de sauvegarde peuvent s'appliquer et l'UE ne peut prendre des mesures qu'en matière de libre circulation des personnes. Si le Tribunal arbitral conclut que les conditions d'application de la clause de sauvegarde ne sont pas remplies, le Conseil fédéral peut tout de même décider des mesures de protection, mais l'UE peut alors prendre des mesures dans tous les autres accords sur le marché intérieur, hors agriculture.

La clause de sauvegarde de l'ALCP, fondée sur la notion floue de «problèmes sérieux d'ordre économique ou social», est juridiquement très complexe. Sa mise en œuvre politique est contraire aux buts de l'Union européenne vers un marché européen sans frontières et aux attentes d'Economiesuisse d'un réservoir de main-d'œuvre illimité. Il est douteux qu'elle puisse jamais être appliquée.

Olivier Klunge

¹ Communiqué de presse du Conseil fédéral du 14 mai 2025.

² Article d'Annick Chevillot du 14 mai 2025.

Pas envie

Libération du 17 avril et *24 heures* du 26 avril s'inquiètent de la dénatalité. Les femmes, sauf celles d'Afrique et du monde arabe, ont de moins en moins d'enfants. Beaucoup de couples ne veulent pas fonder une famille. Les mouvements *no kids et childfree* refusent de s'encombrer de bébés, exigeant parfois des *espaces de vie* d'où les enfants soient exclus.

Rappelons qu'il faut 2,1 enfants par femme pour permettre aux générations de se renouveler. En Suisse, le taux de fécondité était de 1,39 en 2022, 1,33 en 2023, 1,28 en 2024; 1,2 au Japon, 1,18 en Italie, 1,09 en Chine, 0,75 en Corée. Aucune nation riche et prospère n'échappe à la chute. Plus les femmes sont diplômées, moins elles ont d'enfants. Les incitations financières et les aides étatiques (en Suède, Hongrie, Allemagne, Danemark, Corée...) sont vaines.

Les raisons données aux refus d'engendrer sont les suivantes:

- Les couples ont d'autres intérêts: le travail, les voyages, les divertissements.
- Ils sont inquiets quant à l'état du monde (réchauffement climatique, surpopulation, guerres, montée des régimes «fascistes»).
- La *parentalité intensive*, la surveillance des enfants 24 heures sur 24 et la responsabilité à endosser sont inconciliables avec un travail prenant. Une

double vie est pénible, à cause de la fatigue à la maison et du stress au travail.

- Dans certains pays (Espagne, Italie, Japon, Corée et Chine), le partage des tâches est peu pratiqué, la femme est excessivement mise à contribution.
- L'individualisation et l'égalité des sexes ont un inconvénient: tout partager, tout discuter et tout planifier par écrit, cela exige trop d'énergie.

Un dessin accompagnant l'article de *Libération* représente une roue de la fortune avec des losanges où figurent les mots *enfant, voyage, écologie, charge mentale, travail*. Un bon résumé.

Il est à noter que la réponse la plus fréquente à la question *pourquoi ne voulez-vous pas d'enfant?* est: *pas envie*.

Le mot *envie* a deux sens. C'est d'abord une passion mauvaise qui consiste à s'affliger de la réussite d'autrui, pouvant aller jusqu'à lui nuire et à désirer son malheur.

C'est aussi un désir plus ou moins violent, souvent physique, une décharge nerveuse qui voudrait se manifester, une pulsion qui démange. Les femmes enceintes (il y en a) ont des envies subites...

C'est ce second sens que suppose la réponse «pas envie». Pour faire un jeu de mot facile, nous sommes moins *en vie* si nous n'avons plus d'*envie*. *Ne pas avoir envie* signale une forme dépressive d'ennuï ou de dégoût.

Le mot *envie* est à la mode, surtout au pluriel. *Laissez parler vos envies*, nous disent les publicitaires, *dressez une liste de vos envies-cadeaux! Vos envies nous intéressent*.

La modernité nous a promis le droit au bonheur, un monde où nos envies seraient toutes satisfaites: l'abondance alimentaire, la liberté sexuelle, une vie longue et en bonne santé. Les *paradis artificiels* sont à vendre aussi, moyennant un supplément.

Il se trouve que certaines envies et certains besoins se contredisent. Pour mener la belle vie promise, il faut de l'argent. L'argent se gagne par le travail. Il est nécessaire que le couple se consacre au labeur, le revenu d'un seul conjoint ne suffisant pas à assurer un bonheur acceptable. Or le travail n'est pas toujours agréable, ni *intéressant*, il vous stresse, vous consume. La venue d'un enfant complique le quotidien. Et ça coûte cher. Les enfants, comme les personnes très âgées, empêchent la *jouissance sans entraves*. Qui va s'occuper d'eux? A chacun sa tâche? On ne considère plus l'homme et la femme comme complémentaires; ils sont des concurrents sur le marché du travail. Dans le monde des envies, le calcul est roi. Les biens et les personnes sont sur pied d'égalité: un enfant, un chien ou une nouvelle voiture? Il faut choisir. Le droit au bonheur implique une *mobilisation totale* des hommes et des femmes en vue d'une productivité accrue. Chacun devient *l'entrepreneur de soi-même*. La performance au travail implique *l'optimisation de soi*, la remise en forme par une hygiène et un régime parfaits. Chercheurs, experts et *coachs* débitent conseils et injonctions. La globalisation

produit un mode de vie identique où paradoxalement la *créativité* et l'*authenticité* sont exigées. La concurrence entre individus isolés. Les communautés survivent mal, remplacées par des collectifs éphémères. On passe son temps à résoudre des problèmes, à se mettre à jour. La vie est en suspension d'un présent à l'autre. Tout est soluble dans la mode du moment. Le tsunami des informations et le bruit de la communication créent un vide angoissant. Chez les travailleurs, omniprésente est la peur d'être remplacés par l'intelligence artificielle ou un migrant peu coûteux, suivant la tâche à accomplir.

La vie, on n'en a qu'une, dit-on, *après, il n'y a rien*. L'érosion des religions anihile l'espérance. A quoi bon s'engager pour une cause? On prétend sauver la planète et prôner le droit des femmes, sans pour autant se priver de vacances dans un pays islamique où l'on se rend en avion... une envie comme une autre.

Que de contradictions! Que d'impasses! Dans un univers de ce genre, le manque d'énergie pour engendrer est compréhensible. Il se peut aussi que la dénatalité résulte d'une correction naturelle; nous sommes peut-être trop sur cette planète.

N'oublions pas cependant qu'un mur médiatique de *narratifs* publicitaires et propagandistes nous sépare de la réalité. Cela élime notre attention aux choses, aux personnes, au quotidien vécu. Tout n'est pas si affreux. Suivant l'exemple de Georges Bernanos, ne devenons pas des optimistes, imbéciles heureux, encore moins des pessimistes, imbéciles malheureux.

Jacques Perrin

Hodler au bord du Léman

Mercredi 21 mai passé, une visite du Musée d'art de Pully remplaçait l'habituel entretien dans les locaux du Grand-Saint-Jean. Et pour cause: l'exposition «Hodler, un modèle pour l'art suisse» touchait à sa fin; c'était donc la dernière minute pour la visiter, guidés par son commissaire Niklaus Manuel Güdel, grand spécialiste du peintre.

Comme indiqué sur le site du musée, «l'exposition envisage pour la première fois de s'intéresser non pas aux suiveurs de Hodler, qui furent nombreux, mais à la manière dont les artistes de son époque se sont appropriés certains de ses préceptes et à la façon dont ils ont cherché à développer leur propre originalité.» L'exposition regroupe ainsi, autour d'une quinzaine d'œuvres de Hodler, des tableaux d'autres artistes suisses, tels que Félix Vallotton, Casimir Reymond, ou encore Alice Bailly, établie à Lausanne.

Le commissariat de l'exposition s'est fait fort d'établir un lien avec Ramuz, qui avait écrit à propos du peintre un texte intitulé *Souvenir*. Ce texte a été réédité pour l'occasion et révèle que, lors de la découverte de son œuvre, Ramuz a été subjugué: «J'étais devant quelque chose qui me donnait pour la première fois l'impression de la *grandeur*.» La grandeur: un thème qui parcourt la réflexion

de l'écrivain, lorsqu'il parle de ce pays «que la géographie et l'histoire à la fois se sont comme ingéniés à rendre tout petit».

Hodler, peintre national qui se voulait universel, a grandi alors que s'établissait l'identité de la jeune Confédération. Il est donc tout naturellement devenu célèbre à travers des concours et des commandes d'œuvres officielles, comme ses représentations de Marignan, magnifiant le soldat suisse, ou encore sa célèbre série de bûcherons, représentation initialement destinée à un billet de banque. Mais c'est surtout à travers la nature que l'artiste voulait magnifier le jeune Etat, et l'exposition fait la part belle aux paysages: «portraits» d'arbres, montagnes, lacs, dont le Léman, au bord duquel il terminera sa vie, développant à l'aide des rives le thème de l'horizontalité, qui pour lui représentait la mort. La dernière salle propose des prés fleuris, qui ne sont pas sans rappeler la saison.

Pour les Vaudois qui auraient manqué le créneau pulliéran, il y a une bonne nouvelle: l'exposition déménage au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, où elle sera présentée du 22 juin au 12 octobre 2025.

Jean-Baptiste Bless

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

4 juin: **Séance interne.**

11 juin: **Agir pour garantir l'autonomie des communes vaudoises.**

Avec M. Alain Jaccard, président de l'Association de communes vaudoises (ADCV).

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.

www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Un jeune qui s'engage pour nos valeurs

Vous ne pouvez pas l'ignorer, car la presse en a abondamment parlé: un jeune militant d'extrême gauche, élu au Conseil communal de Lausanne, déjà connu de la justice pour avoir notamment bloqué des routes, souillé la façade d'une banque et appelé à la grève militaire, a été récemment condamné pour avoir volé des rideaux et des torchons chez Ikea, pour un montant de 612 fr. 90.

LE COIN DU RONCHON

Vous avez certainement aussi entendu les nombreuses railleries que cette histoire suscite. Ce n'est pas très charitable de se moquer ainsi d'un voleur *éthique*, qui affirme s'être inspiré de Robin des Bois et avoir commis son larcin afin d'aménager un logement d'urgence pour des personnes précaires. Et l'urgence passe naturellement par de beaux rideaux: une rapide vérification sur le site internet du magasin nous apprend que le modèle Lönnsstävmal, dont il est question ici, coûte 99 fr. 95 et que c'est le prix le plus élevé de l'assortiment.

Le voleur au grand cœur clame haut et fort que son geste était politique et qu'il *l'assume pleinement*. Qu'on soutienne ou non la cause, on se doit de respecter une personne qui assume ses

actes. Ainsi, c'est pour assumer pleinement son geste que, lorsque des agents ont voulu l'arrêter à la sortie du magasin, il a détalé comme un lapin en abandonnant sur place les précieuses étoffes tant attendues par de pauvres sans-abri. C'est aussi pour assumer son geste que, lors de son audition, il a invoqué son droit au silence. Et pour assumer son geste jusqu'au bout, il s'est opposé à l'ordonnance pénale rendue par le procureur, espérant ainsi provoquer un procès public où il pourrait défendre haut et fort les raisons politiques de son geste; ensuite, il a retiré son opposition et renoncé au procès, *pour sépargner des frais*.

Le jeune homme ne voit pas en quoi sa condamnation serait incompatible avec sa fonction d'élu communal, car «les citoyens veulent des gens qui s'engagent pour leurs valeurs». En l'occurrence, force est d'admettre que ses «valeurs» ne sont peut-être pas si éloignées des nôtres: la presse explique qu'après sa fuite il a été identifié grâce à des caméras de surveillance, non pas à la gare d'Allaman qui jouxte le centre commercial, ni dans un espace de location de vélos-cargos, mais au parking, où il a été filmé montant dans une voiture!

L'histoire ne le dit pas, mais il avait sans doute demandé à ses camarades de ne pas bloquer l'entrée de l'autoroute ce jour-là.